



Litige president d'association et conseil municipal

Par **Gg du 24**, le 10/10/2018 à 11:49

Bonjour.

Je suis président du comité des fêtes de mon village depuis deux ans et je fais partie de l'asso depuis près de 10 ans et j'ai 26 ans. À propos de quelque précision. Je vous explique mon problème. J'ai organisé la fête du village comme chaque année et lors de la fête j'ai déplacé un bar (dans ma zone d'arrêt préfectorale puisque la route était fermée) et le nouveau gérant du bar du village qui vient d'arriver depuis cinq mois vient m'agresser physiquement et verbalement pour que je sorte mon bar de où je l'ai mis. Le maire et son conseil municipal prennent parti pour le bar puisque c'est eux qui ont fait venir ces gens là. Et en plus me bête toutes mes activités que je faisais avec leurs collaborations. Et ils ont même fait partir deux membres de mon bureau. Ils m'obligent même à aller m'excuser auprès du gérant du bar et qu'à ma prochaine AG je dois retrouver du pognon pour gérer l'asso (nous ne sommes plus que trois du coup) sinon ils me bloqueront mes subventions.

Quelles sont mes recours et juridiquement que puis-je faire pour me défendre de ce pugilat et de ce déferlement de méchanceté envers moi. Qui juste pour préciser et le seul jeune de mon village et être aussi actifs dans mon village natal.

Par **morobar**, le 10/10/2018 à 17:10

Bonjour,

Le maire paraît avoir raison.

Il refusera une autorisation d'ouverture de la buvette (boissons catégories 3) si elle est à proximité d'un établissement sédentaire.

Vu d'ici, vous n'avez même pas demandé d'autorisation pour cette buvette, sinon vous auriez connaissance des contraintes (établissements scolaires, sportifs, bars sédentaires...).

Par **amajuris**, le **10/10/2018 à 17:13**

bonjour,
si j'ai bien compris, vous avez fait l'erreur de déplacer la buvette sans en avertir le maire et sans doute la buvette était proche du bar que l'emplacement initial accepté par la mairie.
salutations

Par **Gg du 24**, le **10/10/2018 à 17:24**

Bonjour si le maire était bien au courant puisque qu'il m'a donné une autorisation de débit de boisson.
Et chaque année le comité des fêtes installe la buvette face au bar. Moi depuis l'année dernière je l'ai mise plus loin pour que chacun travaille puisque moi j'ai une restauration le midi. J'installe les deux à côté mais après je fais des activités l'après-midi et je la déplace vers 15h jusqu'à 17 ou 18h où je l'arrête. L'année dernière ça n'a pas posé problème avec l'ancien gérant du restaurant. Mais cette année le nouveau gérant qui je précise a fait des choses pendant la fête sans en informer ni moi ni le maire. Je reste quand avec le maire les responsables de la fête.

Par **Gg du 24**, le **10/10/2018 à 17:25**

Bonjour si le maire était bien au courant puisque qu'il m'a donné une autorisation de débit de boisson.
Et chaque année le comité des fêtes installe la buvette face au bar. Moi depuis l'année dernière je l'ai mise plus loin pour que chacun travaille puisque moi j'ai une restauration le midi. J'installe les deux à côté mais après je fais des activités l'après-midi et je la déplace vers 15h jusqu'à 17 ou 18h où je l'arrête. L'année dernière ça n'a pas posé problème avec l'ancien gérant du restaurant. Mais cette année le nouveau gérant qui je précise a fait des choses pendant la fête sans en informer ni moi ni le maire. Je reste quand avec le maire les responsables de la fête.

Par **amajuris**, le **10/10/2018 à 20:58**

pourquoi votre maire et son conseil municipal ont-ils pris le parti pour le gérant du bar ?
ce n'est pas parce que l'ancien gérant n'avait rien dit l'an dernier que vous aviez raison de procéder ainsi.

Par **Gg du 24**, le **11/10/2018 à 00:07**

Ils ont pris parti pour le gerant du bar parce que pour eux un bar et plus important qu'un comite des fetes.

Ben c'est ce que j'explique dans mes messages d'avant. Je précise un peu plus. Depuis les 10 ans où je suis au comite des fetes. La presidente et un élu toujours élu de nos jours. Et elle installe la buvette du comite des fetes devant le bar. Moi depuis que je suis president j'ai déplacé la buvette et même la restauration un peu plus loin pour que chacun ait sa place de travailler. Mais n'étant pas beaucoup de bénévoles nous ne pouvons pas nous diviser en plusieurs groupes donc quand la restauration est finie et que nous faisons les jeux pour enfants nous déplaçons la buvette à côté du bar ou nous faisons les jeux pour pouvoir faire un roulement à la buvette et aux jeux. Sachant que je précise avant d'installer la buvette à 20 ou 30m du bar. Et moi je l'installe au moins à 200m du bar. Et je l'ai déplacé de 70 à 80 m. C'est juste que depuis le bar à l'horizon elle est visible et c'est sa qui ne lui a pas plu. Je réprecise aussi vu les commentaires précédents qu'il m'a quand même INSULTE et AGRESSER physiquement pour une personne qui a une licence 4 je trouve pas normal qu'il crée des problèmes pour pas grand chose. Sachant que je précise que je ne vendais que de la pression comme alcool et que j'étais plus chère que lui à la vente donc je vois pas où je lui faisais une concurrence déloyale. Et dans tous les cas pour moi litige ou pas il y a d'autres moyens de s'expliquer que par des agressions et des insultes